

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 19 juin 2020

I Fonctionnement du Comité Social et Économique

- 1) Approbation des Procès-Verbaux des réunions plénières extraordinaires des 10 avril, 24 avril, 5 mai et 7 mai 2020
- 2) Gestion des annexes aux Procès-Verbaux au format informatique
- 3) Confirmation des dates des présentations des rapports SACEF sur la situation économique et financière de la CEPAL en 2019 et sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi à la CEPAL
- 4) Confirmation de la date de la présentation des comptes 2019 du Comité Social et Économique et mode de présentation
- 5) Approbation du compte-rendu de la réunion de la Commission Formation Professionnelle du 14 mai 2020
- 6) Pouvoir au Secrétaire du CSE pour réaliser la dévolution des biens du Comité d'Entreprise au Comité Social et Economique

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, tous les éloignés de l'entreprise, nouvelles affectations
- 2) Information sur l'évolution de la rémunération à la CEPAL
- 3) Consultation sur l'évolution de l'emploi à la CEPAL
- 4) Avis sur les contrats d'alternance
- 5) Présentation des modifications apportées à la part variable 2020 (réponse à la question antérieure sur la vente en SED plus compliquée), quelles sont les ventes SED qui remontent dans la part variable, explication des calculs de la part variable 2020
- 6) Réponses en attente sur le Bilan Social 2019 de la CEPAL
- 7) Avis sur les modifications apportées au Règlement Intérieur de la CEPAL
- 8) Point sur les congés fixés durant les mois de juin à septembre 2019 et plage de fixation pour l'été 2020
- 9) Avis sur la taxe d'apprentissage 2020
- 10) Bilan du travail à temps partiel
- 11) Présentation de la BDES
- 12) Innove 2020

III Économie

- 1) Tendances et autres informations économiques : compte-rendu d'activité du 1^{er} trimestre 2020 et présentation de l'arrêté des comptes du 1^{er} trimestre 2020
- 2) Réponses en attente sur le plan de relance de l'activité commerciale
- 3) Formation My Crédit Immo
- 4) Nouvelle grille de délégation des virements
- 5) Banco 2020 : finalisation de l'ensemble du processus (animation commerciale et nombre de Secteurs)
- 6) Entretiens en tandem via Skype et information de la clientèle
- 7) Utilisation de l'enveloppe NATIXIS à destination des commerçants pour non utilisation des TPE
- 8) Projet de titrisation Home Loans

IV CSSCT

- 1) Point sur la situation de l'entreprise dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 : règle d'ouverture des agences jusqu'à 3 ETP, prise des congés d'été, nombre d'agences fermées
- 2) Compte-rendu de la séance plénière de la CSSCT du 12 juin 2020
- 3) Avis sur Plan : LARCHE
- 4) Mise à jour du DUERP
- 5) Avis sur les informations relatives à la santé, la sécurité, et les conditions de travail : bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)

V Questions de proximité

- 1) Congé de Fin de Carrière (CFC) et Intéressement/Participation :
Lors d'un CFC, 2 ou 3 périodes peuvent se suivre : une 1^{ère} de 14 mois, une finale de 10 mois et, si besoin entre les 2, une période qui peut intégrer notamment des jours de congés, de RTT et de CET.
Quelles sont les modalités de calcul des primes d'Intéressement/Participation relatives à chacune de ces périodes et, sur la période intermédiaire, selon le motif d'absence ?
- 2) CFC et solde des congés/CET :
Lors d'un CFC, le solde des congés/CET doit-il obligatoirement se faire par une prise de jours ?
- 3) CFC et solde des congés/CET :
Il est indiqué que « la date de départ en dispense d'activité (période finale) peut être anticipée en fonction des divers reliquats de CP, RTT et CET disponibles calculés suivant les règles en vigueur au sein de l'entreprise »... cela veut-il dire que l'anticipation peut se faire sur la 1^{ère} période ?
- 4) Est-il possible de souscrire de nouvelles parts sociales dans le PEE ?